



Résiliation garantie caution solidaire

Par **evephil**, le **24/01/2018** à **18:21**

Bonsoir , pour se retirer d'une garantie immobilière il semble que ce soit possible avant la fin du contrat si on trouve un autre garant: Nous avons signé une garantie locative dans un bail 3/6/9 pour une personne qui ne tiens plus ses engagements aussi nous souhaitons sortir du contrat , y a t il possibilité de trouver une caution auprès d'organismes pour se substituer à la notre ? rn(nous sommes à 2 ans et demi de contrat) Merci pour votre réponse .

Par **Visiteur**, le **24/01/2018** à **18:45**

Bsr,rnC'est au moment de la signature du bail ou quand tout va bien que l'on peut solliciter une caution mutuelle. Si des impayés existent, personne ne prendra votre place et cela se comprend.